PST 38

Prévention et Santé au Travail

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉALISATION DU

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

DUERP

MAI 2025

PRÉAMBULE

Ce document, élaboré par PST38, vise à **aider les TPE et PME à élaborer leur Document Unique**. Il est complémentaire de la trame de Document Unique proposée par PST38. A noter qu'il n'existe pas de trame définie réglementairement. Par conséquent les exemples donnés dans ce guide s'appuient sur la trame proposée par PST38.

Il comprend un bref rappel réglementaire sous forme de questions-réponses, et propose une démarche d'organisation ainsi qu'un système de cotation des risques.

Les fiches de risques proposées en fin de guide ont pour objectif, au travers d'exemples, de **faciliter l'identification des situations dangereuses et la recherche de solutions de prévention**.

Une fois cette identification effectuée pour chaque unité de travail, il convient de **coter les risques** afin de **définir des priorités et un plan d'actions** avec l'ensemble des personnes concernées.

A retenir !

- L'évaluation des risques professionnels sert à planifier des actions de prévention dans l'entreprise, en tenant compte des priorités.
- Même si l'employeur a recours à des conseils extérieurs, les décisions finales et les mesures à prendre pour maîtriser les risques lui appartiennent.
- Les salariés eux-mêmes sont souvent les mieux placés pour connaître les situations dangereuses. Il est donc nécessaire de les associer à la démarche pour mieux prendre en compte la réalité du travail.
- L'évaluation doit être continue dans l'entreprise et faire l'objet de mises à jour annuelles (entreprises de plus de 11 salariés) ou à l'occasion de modification de la production, d'agrandissement des locaux...

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), qu'est-ce que c'est ?

C'est un **document obligatoire** pour **toutes** les **entreprises**, dès l'**embauche du premier salarié.**

Il permet :

- D'identifier et d'évaluer les risques professionnels liés à l'activité de l'entreprise ;
- De formaliser les résultats de l'évaluation des risques ;
- Servir de point de départ pour mettre en place des actions de prévention adaptées aux dangers auxquels sont exposés les salariés, en tenant compte des dimensions techniques, humaines et organisationnelles.

L.4121-3

A quoi sert-il ?

La rédaction du DUERP n'est pas une fin en soi, mais constitue le **point d'amorce** de la démarche de prévention, destinée à la **mise en place de mesures de prévention appropriées**, dans l'objectif final de garantir la santé et la sécurité des travailleurs.

L.4121-3

Quel est le contenu du Document Unique ?

Conformément au code du travail, le DUERP **répertorie** l'**ensemble des risques professionnels** auxquels sont **exposés** les travailleurs et doit contenir « un **inventaire des risques identifiés** dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement ».

Cet inventaire implique :

- De déterminer les **unités de travail** : géographiques (un même lieu de travail), par métier ou par poste de travail, par services, par fonctions…
- D'**identifier et recenser les dangers** : repérer tout ce qui est susceptible de causer une atteinte à la santé des salariés
- D'**analyser les risques** : grâce aux connaissances scientifiques, techniques, connaissance des installations et de l'organisation du travail
- De repérer les **conditions d'exposition** des salariés à ces risques (lieu, fréquence et niveau d'exposition, nombre de personnes potentiellement exposées…).

Quand faut-il mettre à jour le document unique ?

- Les **entreprises de 11 salariés et plus** doivent effectuer une mise à jour annuelle du DUERP.
- Pour les **entreprises de moins de 11 salariés**, la mise à jour doit être faite :
  - Lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail.
  - Lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque est portée à la connaissance de l'employeur.

Chaque mise à jour doit alors déboucher sur la mise à jour des actions de prévention, si cela s'avère nécessaire.

R.4121-2

Quelles sont les modalités d'accès au document unique ?

L'employeur doit **afficher les modalités d'accès** à ce document à une place facilement accessible dans les lieux de travail. Dans les établissements dotés d'un règlement intérieur, cet affichage se situe au même emplacement que celui réservé au règlement intérieur.

R.4121-4

Combien de temps le Document Unique doit-il être conservé ?

Le Document Unique et ses versions antérieures doivent être conservés pendant une durée de **40 ans** à compter de leur élaboration.

R.4121-4

Qui peut le consulter ?

Le DUERP **doit être transmis** par l'employeur à chaque mise à jour au service de prévention et de santé au travail auquel il adhère.

Il doit être **tenu à la disposition** :

- Des **travailleurs et anciens travailleurs** dans les versions en vigueur durant leur période d'activité dans l'entreprise
- Des membres du Comité Social et Economique (**CSE**)
- Des organismes de prévention et de contrôle (**CARSAT, DREETS…**).

R.4121-4

Quelles sont les sanctions en cas d'absence ou de défaut de mise à jour du DUERP ?

L'absence de transcription ou de mise à jour du DUERP est puni d'une **amende prévue pour les contraventions de 5e classe** (1 500 € au plus, portés à 3 000 € en cas de récidive pour une personne physique, 7 500 € portés à 15 000 € en cas de récidive pour une personne morale).

R.4741-1

MÉTHODOLOGIE – LES ÉTAPES DU DUERP

L'évaluation des risques professionnels est une démarche essentielle pour garantir la sécurité et la santé des travailleurs. Elle est de la responsabilité de l'employeur et s'inscrit dans le cadre de son obligation générale d'**assurer la sécurité et de protéger la santé** des salariés.

La démarche se structure en 6 étapes et aboutit, comme le prévoit la réglementation, à la transcription des résultats dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).

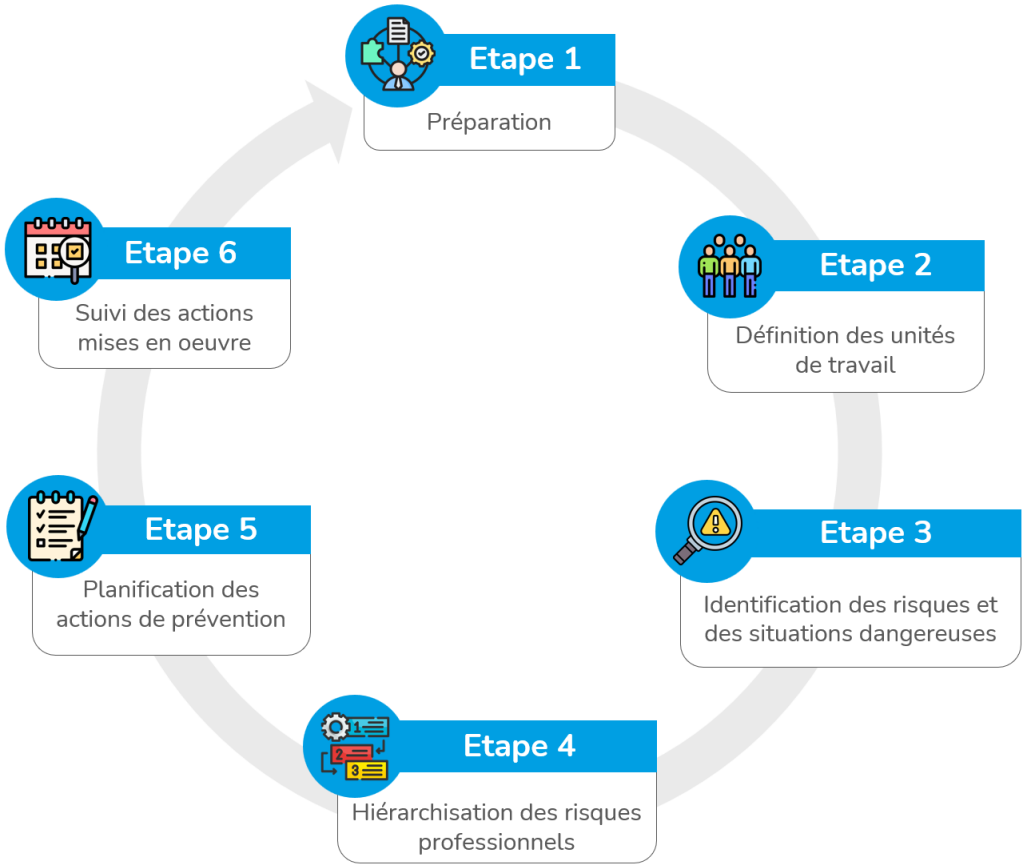

Etape 1 – Préparation

Préparer l'évaluation des risques professionnels consiste à définir le cadre de l'évaluation et les moyens qui lui sont alloués. Il est recommandé de s'appuyer sur un **groupe de travail** impliquant les acteurs internes de l'entreprise tels que les membres du CSE.

C'est au cours de cette phase de préparation que sont définis :

1. L'organisation à mettre en place avec la **désignation d'une personne ou d'un groupe** qui coordonne et rassemble les informations et pilote la démarche ;
2. Les **outils** mis en œuvre pour l'évaluation (documents, grilles, check-lists, logiciels spécifiques…) ;
3. Les **moyens financiers** ;
4. La **formation**, si nécessaire, des acteurs internes ;
5. La **communication en interne** auprès des salariés.

A retenir !

La responsabilité du Document Unique d'Evaluation des risques professionnels (DUERP) incombe à l'employeur, même s'il délègue sa réalisation à un groupe de travail ou à toute autre personne qu'il estime compétente pour le faire (CSE, CSSCT, chargé de prévention...).

Etape 2 – Définition des unités de travail

Une **unité de travail** (UT) est un regroupement de salariés effectuant les mêmes tâches et qui sont soumis à des conditions environnementales semblables.

Afin de ne pas occulter les particularités de certaines expositions individuelles, une unité de travail peut n'être constituée que d'une seule personne. A l'inverse, une **unité commune** peut être définie pour les risques qui concernent l'ensemble des salariés (incendie, chute escaliers...).

Les unités de travail sont propres à chaque entreprise, il n'existe pas de modèle standard !

Pour définir une unité de travail, plusieurs critères peuvent être pris en compte :

- Critère **géographique** : salariés travaillant dans un même lieu de travail
- Critère **métier** : salariés exerçant la même activité, le même poste de travail
- Critère de **situation de travail** : salariés soumis à la même organisation de travail (travail de nuit...).

Exemple

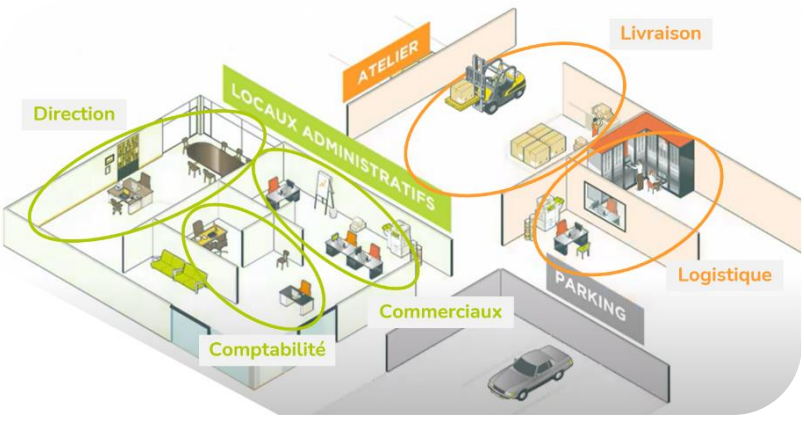

Dans cette entreprise, différents types de découpage peuvent être envisagés :

- **Par secteur :** locaux administratifs, atelier ;
- **Par service :** direction, comptabilité, commerciaux, livraison, logistique ;
- **Par poste de travail :** directeur général, assistante de direction, comptable, commercial, cariste, préparateur, gestionnaire de stocks...

Ne pas oublier les intervenants des entreprises extérieures (personnel d'entretien, de maintenance...).

La définition des unités de travail doit refléter pleinement l'ensemble et la diversité des expositions aux risques. Pour cela, il peut être nécessaire d'observer de près l'activité des salariés.

Un même salarié peut faire partie de plusieurs unités de travail : par exemple, le commercial peut être amené à se déplacer dans l'atelier et donc être exposé aux mêmes risques que le cariste (bruit, circulation des engins de manutention...).

Etape 3 – Identification des risques et des situations dangereuses

Cette étape consiste à faire l'inventaire de toutes les situations de travail **qui pourraient nuire à la santé et à la sécurité des salariés.**

À retenir !

- Le **DANGER** est la capacité d'un équipement, d'une substance, d'une méthode de travail… de causer un dommage pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Un requin dans la mer est un <u>danger</u>.

- Le **RISQUE** est le résultat de l'exposition des travailleurs à ces dangers.

Nager dans la mer avec un requin est un <u>risque</u>.

Les risques peuvent être identifiés par plusieurs moyens :

- En s'appuyant sur des **fiches de risque** telles que proposées dans ce guide, et sur la Fiche d'Entreprise établie par PST38 ;
- En **dialoguant avec les salariés** et en **observant les postes de travail** qu'ils occupent (observation du travail réel) ;
- En **analysant la documentation existante** (fiches produits, fiches de données sécurité, notices de postes, consignes) ;
- Grâce aux **mesures, contrôles et vérifications effectués sur le terrain** (mesures de bruit, polluants atmosphériques, conformité installations électriques, extincteurs…) ;
- En **analysant** en interne les accidents du travail, maladies professionnelles, incidents et presqu'accidents.

Exemples de situations dangereuses

Le préparateur soulève quotidiennement à bout de bras des cartons de 15 kg.

Le cariste conduit un chariot élévateur bruyant, et est exposé aux gaz d'échappement.

La comptable travaille quotidiennement et uniquement sur un ordinateur portable.

Risque	Situations dangereuses	Dommages éventuels
Manutentions de charges	Manutentions manuelles répétées et quotidiennes de cartons de 15kg à bout de bras	- Atteintes ostéo-articulaires - Troubles musculo-squelettiques (TMS) - Pathologies cardiovasculaires - Blessures aigues (écrasements mains, doigts, contusions…)

Etape 4 – Hiérarchisation des risques professionnels

Les risques précédemment identifiés sont évalués à l'aide d'un système de cotation. Ainsi, pour chaque risque est attribué une **fréquence d'exposition** et un **niveau de gravité** en cas de dommage.

A retenir !

- **Il n'existe pas de système type de cotation**, cependant celui choisi doit être suffisamment précis pour limiter la subjectivité.
- Un critère de **maîtrise du risque** peut par ailleurs être intégré afin de tenir compte des mesures de prévention et de protection déjà mises en place pour réduire le risque.

Fréquence d'exposition

Combien de temps, en moyenne, les salariés s'exposent-ils à ce risque durant leur activité ?

Cotation	Type	Jour	Semaine	Mois	Années
2	Rarement	< 30 minutes	< 2h	< 1 jour	< 15 jours
4	Quelquefois	30-120 min	2-8 heures	1-6 jours	15 jours -2 mois
6	Souvent	2-6 heures	1-3 jours	6-15 jours	2-5 mois
8	Très souvent	> 6h	> 3 jours	> 15 jours	> 5 mois

Niveau de gravité

Le niveau de gravité reflète l'importance des conséquences de l'accident si celui-ci se produit :

Cotation	Type	Caractéristique	MP	AT
3	Bénin	Blessure bénigne, inconfort, gêne		Sans
6	Sérieux	Accident ou maladie avec arrêt de travail, pas d'altération à vie de l'intégrité physique		< 15 jours
9	Grave	Handicap irréversible, maladie professionnelle	Allergie	< 6 mois
12	Très grave	Invalidité, accident mortel	Cancer	> 6 mois

Calcul du risque

En croisant les critères de **fréquence** et **gravité** sur la grille d'évaluation, on obtient un score correspondant à la **priorité d'action**. Cette priorisation permet de planifier les actions de prévention dans le temps.

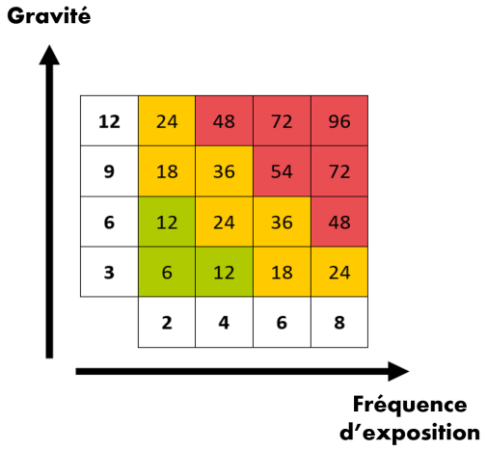

0 à 12	Faible	Priorité 3	Risque acceptable : le risque est réduit mais nécessite une surveillance
13 à 36	Moyen	Priorité 2	Risque tolérable sous contrôle : le risque doit être réduit ou supprimé en engageant un plan d'action rapide
37 à 96	Fort	Priorité 1	Risque inacceptable : toute activité engendrant de tels risques doit entraîner des mesures d'urgence, voir être interrompue

Exemple

Les cartons sont soulevés tout au long de la journée par le préparateur. La fréquence d'exposition est donc définie comme **très souvent** (score = 8). Le port répété de charges lourdes peut engendrer des pathologies irréversibles du dos, la gravité est donc définie comme **grave** (score = 9).

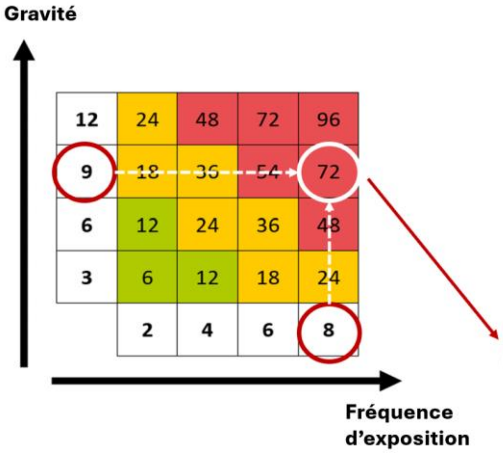

0 à 12	Faible	Priorité 3	Risque acceptable : le risque est réduit mais nécessite une surveillance
13 à 36	Moyen	Priorité 2	Risque tolérable sous contrôle : le risque doit être réduit ou supprimé en engageant un plan d'action rapide
37 à 96	Fort	Priorité 1	Risque inacceptable : toute activité engendrant de tels risques doit entraîner des mesures d'urgence, voir être interrompue

Le score obtenu est de 72, ce qui correspond à un risque fort.
D'après le système de cotation, ce risque est considéré comme inacceptable, il sera donc nécessaire et prioritaire de définir des actions de prévention pour réduire le risque.

Risque	Situations dangereuses	Dommages éventuels	Cotation		Risque brut
			Gravité	Fréquence	
Manutentions de charges	Manutentions manuelles répétées et quotidiennes de cartons de 15kg à bout de bras	- Atteintes ostéo-articulaires - Troubles musculo-squelettiques (TMS) - Pathologies cardiovasculaires - Blessures aigues (écrasements mains, doigts, contusions...)	9	8	72

Etape 5 – Planification des actions de prévention

La priorisation des risques réalisée précédemment permet la planification dans le temps d'actions de prévention. Le but est de **supprimer, réduire ou limiter** les risques. Pour chaque action, un **responsable** et un **délai** doivent notamment être définis.

Depuis 2022, une distinction est faite en fonction de l'effectif des entreprises :

< 50 salariés

Les résultats de l'évaluation doivent déboucher sur la définition d'**actions de prévention** des risques et de protection des salariés.

> 50 salariés

Les résultats de l'évaluation des risques doivent déboucher sur un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (**PAPRIPACT**), mentionnant :

- La liste détaillée des mesures de prévention devant être prises au cours de l'année à venir, avec pour chaque mesure, ses conditions d'exécution, des indicateurs de résultat et l'estimation de son coût ;
- Les ressources de l'entreprise pouvant être mobilisées ;
- Un calendrier de mise en œuvre.

Il est possible de s'appuyer sur les **9 principes généraux de prévention** (article L4121-2 du code du travail) :

1 **Eviter les risques** *Ex : utiliser un manche télescopique pour nettoyer les vitres au lieu d'un escabeau.*	2 **Evaluer les risques qui ne peuvent être évités** *Ex : évaluer les risques chimiques en inventoriant les produits dangereux et en analysant l'exposition.*	3 **Combattre les risques à la source** *Ex : installer un système de captage des poussières dans les machines à bois.*
4 **Adapter le travail à l'homme** *Ex : ajuster la hauteur des plans de travail pour éviter les postures inconfortables.*	5 **Tenir compte de l'état d'évolution de la technique** *Ex : utiliser des équipements de protection plus performants.*	6 **Remplacer ce qui est dangereux** *Ex : utiliser des produits non dangereux au lieu de solvants toxiques.*
7 **Planifier la prévention** *Ex : élaborer un plan d'action pour les nouvelles actions de prévention.*	8 **Prendre des mesures de protection collective** *Ex : installer des barrières de sécurité autour des machines dangereuses.*	9 **Donner les instructions appropriées aux travailleurs** *Ex : organiser des sessions de formations aux risques professionnels et à la sécurité.*

Exemple

L'action prioritaire est de supprimer ou réduire la manutention des cartons de 15 kg.
Les pistes de solutions envisagées peuvent être :

✓ La mise à disposition d'un chariot de manutention

✓ La formation des salariés aux bons gestes et postures de travail.

Ces actions seront alors retranscrites dans le plan d'action (cf. exemple page suivante).

Etape 6 – Suivi des actions mises en œuvre

A la suite de la mise en œuvre des actions, il est nécessaire de s'assurer que :

- Les actions sont **efficaces et adaptées**, c'est-à-dire qu'elles agissent bien sur les problématiques identifiées ;
- Que le problème **n'est pas déplacé** sur un autre poste ou une autre activité ;
- Que l'action ne génère pas plus de **contraintes et/ou d'autres risques**.

EXEMPLE DE DOCUMENT UNIQUE D'UNE ENTREPRISE DE LOGISTIQUE

Evaluation des risques

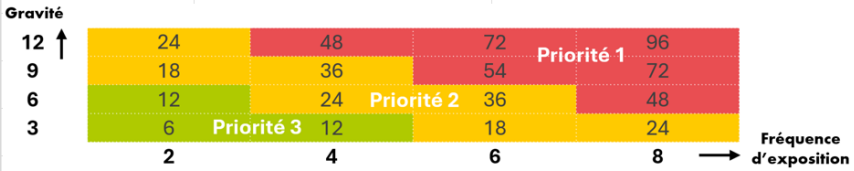

Unité de travail :	ATELIER - Préparateur de commandes
Date :	22/05/2025
Rédacteur(s) :	Mme Anne Ticipation
Nombre de salariés :	1

Risque	Situations dangereuses	Dommages éventuels	Cotation		Risque brut	Mesures de prévention		Priorité	Ref. Action
			Gravité	Fréquence		Existantes	A mettre en place		
Manutentions de charges	Manutentions manuelles répétées et quotidiennes de cartons de 15kg à bout de bras	- Atteintes ostéo-articulaires - Troubles musculo-squelettiques (TMS) - Pathologies cardiovasculaires - Blessures aigues (écrasements mains, doigts, contusions...)	9	8	72	Port de chaussures de sécurité	- Mettre à disposition un chariot de manutention - Organiser une formation aux bons gestes et postures de travail	1	UTA1

Plan d'action

Ref. Action	Unité(s) de travail concernée(s)	Risque	Mesures de prévention à mettre en place	Priorité	Responsable d'action	Délai	Etat d'avancement	Date de réalisation
UTA1	ATELIER - Préparateur de commandes	Manutentions de charges	- Mettre à disposition un chariot de manutention - Organiser une formation aux bons gestes et postures de travail	1	Yves RAISON (responsable logistique)	31/12/2025	A faire	

FICHES DE RISQUES D'AIDE A L'IDENTIFICATION DES SITUATIONS DANGEREUSES

Ces fiches correspondent aux principaux risques rencontrés en entreprise et peuvent être utilisées comme support de prises de notes. Elles sont des **aides** pour **identifier les risques et repérer les situations dangereuses de chaque unité de travail** de votre entreprise.

- Cette **liste n'est pas exhaustive**, d'autres risques professionnels peuvent être rencontrés en entreprise.
- Le **contenu des fiches de risques n'est pas exhaustif** (effets sur la santé, exemples de situations dangereuses, exemples de mesures de prévention) : à partir de l'analyse des postes de travail, de l'écoute des salariés, en fonction des risques propres à l'entreprise, ces fiches pourront être approfondies.

1. Ambiance lumineuse
2. Ambiance sonore
3. Ambiance thermique
4. Biologique
5. Chimique
6. Chute de hauteur
7. Chute d'objets et effondrements
8. Circulation interne
9. Routier
10. Electrique
11. Travail sur écran
12. Manutentions de charges
13. Postures contraignantes & gestes répétitifs
14. Incendie/explosion
15. Equipements de travail
16. Risques psychosociaux
17. Vibrations
18. Risques complémentaires

TÉLÉCHARGEZ NOS FICHES

L'ensemble des fiches est disponible en téléchargement en format PDF A4 sur notre site internet PST38.

Cliquez sur ce lien :
https://www.pst38.org/entreprises/prevention-des-risques-professionnels/fiches-de-risques-duerp/

Scannez ce QR code :

Fiche pratique 12

Risque Manutentions de charges

Opérations de transport ou de soutien d'une charge dont le levage, la pose, la poussée, la traction, le port ou le déplacement exige un effort physique.

Si vous cochez « Oui », ce risque doit être reporté dans votre Document Unique.

NOTES

Etes-vous concerné ?

☐ Oui ☐ Non

- Unité(s) de travail concernée(s) :
- Situations dangereuses repérées dans l'entreprise :

Effets sur la santé

- Atteintes ostéo articulaires
- Troubles musculosquelettiques (TMS)
- Pathologies cardiovasculaires
- Blessures aigues (écrasements mains, doigts, contusions...)

Exemples de situations dangereuses

- Manutention manuelle de charges ≥ 15 kg
- Utilisation d'un moyen de manutention inadapté à la charge ou à la tâche
- Utilisation d'équipements de levage défectueux
- Manipulation de charges encombrantes et difficiles à saisir

Exemples de mesures de prévention

- Sensibiliser/former les salariés au risque (ex : formation PRAP)
- Mettre à disposition des outils d'aide à la manutention adaptés à la charge et à la tâche de travail
- Respecter les seuils de charge maximale à ne pas dépasser pour chaque tâche
- Organiser les zones de stockage et de déplacement pour faciliter la manutention, avec des surfaces planes et dégagées
- Vérifier et entretenir les outils et appareils de levage
- Porter des gants, chaussures de sécurité ou autres protections adaptées

Fiche pratique 1

Risque Ambiance lumineuse

Situations de travail exposant à un éclairage inadapté ou insuffisant.

Si vous cochez « Oui », ce risque doit être reporté dans votre Document Unique.

NOTES

Etes-vous concerné ?

☐ Oui ☐ Non

- Unité(s) de travail concernée(s) :
- Situations dangereuses repérées dans l'entreprise :

Effets sur la santé

- Fatigue visuelle
- Maux de tête
- Accidents (chutes)

Exemples de situations dangereuses

- Présence de locaux aveugles (sans fenêtres)
- Présence de zones éblouissantes (lampe nue, rayonnements solaires...)
- Voies de circulation peu ou pas éclairées (escaliers, couloirs...)
- Fortes différences de luminosité entre deux zones de travail

Exemples de mesures de prévention

- Favoriser autant que possible l'utilisation de l'éclairage naturel
- Adapter l'éclairage au poste de travail et aux tâches réalisées (intensité, uniformité)
- Installer des stores, films de protection solaire
- Fournir des éclairages d'appoint, permettre le réglage individuel
- Entretenir régulièrement le matériel d'éclairage
- Fournir des lunettes de protection pour les salariés exposés à des sources lumineuses intenses
- Installer des éclairages de secours

Fiche pratique 2

Risque Ambiance sonore

Situations de travail susceptibles de générer du bruit et/ou des évènements acoustiques particuliers.

Si vous cochez « Oui », ce risque doit être reporté dans votre Document Unique.

NOTES

Etes-vous concerné ?

☐ Oui ☐ Non

- Unité(s) de travail concernée(s) :
- Situations dangereuses repérées dans l'entreprise :

Effets sur la santé

- Fatigue
- Stress
- Acouphènes
- Surdité...

Exemples de situations dangereuses

- Machine bruyante impactant l'ensemble de l'atelier
- Réalisation de tâches de travail bruyantes : martelage...
- Utilisation d'outils ou machines bruyantes : soufflette, marteau, presse, compresseur...
- Présence d'open space
- Fond sonore permanent (musique d'ambiance)...

Exemples de mesures de prévention

- Sensibiliser/former les salariés au risque
- Isoler, encoffrer les machines les plus bruyantes
- Fournir des outils ou machines ayant un niveau sonore le plus bas possible
- Equiper les locaux avec un traitement acoustique du plafond, des murs, séparation phonique entre les bureaux
- Mettre à disposition des protections auditives adaptées et sensibiliser les salariés à leur utilisation

Fiche pratique 3

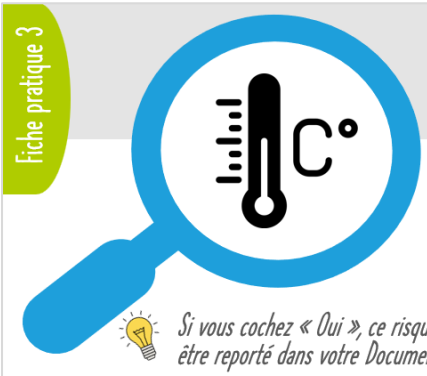

Risque Ambiance thermique

Situations de travail exposant à des ambiances thermiques inconfortables, chaudes ou froides, en intérieur ou en extérieur.

Si vous cochez « Oui », ce risque doit être reporté dans votre Document Unique.

NOTES

Etes-vous concerné ?

☐ Oui ☐ Non

- Unité(s) de travail concernée(s) :
- Situations dangereuses repérées dans l'entreprise :

Effets sur la santé

- Inconfort, fatigue
- Malaises, crampes
- Atteintes cutanées
- Brûlures/gelures
- Coup de chaleur...

Exemples de situations dangereuses

- Travail en extérieur (hiver, canicules, intempéries...)
- Travail à proximité de sources de chaleur (four, surfaces chaudes...)
- Travail en chambre frigorifique
- Travail en atelier non chauffé en période hivernale

Exemples de mesures de prévention

- Sensibiliser/former les salariés au risque
- Chauffer/climatiser les locaux
- Fournir des tenues vestimentaires et équipements de protection individuelle (EPI) adaptés
- Mettre à disposition des boissons chaudes/froides
- Permettre des pauses régulières, un accès à des locaux tempérés
- Aménager les horaires de travail
- Organiser le travail de manière à limiter les efforts physiques

Fiche pratique 4

Risque Biologique

Risque lié à la présence d'agents biologiques pathogènes dans le milieu de travail.

Si vous cochez « Oui », ce risque doit être reporté dans votre Document Unique.

NOTES

Etes-vous concerné ?

☐ Oui ☐ Non

- Unité(s) de travail concernée(s) :
- Situations dangereuses repérées dans l'entreprise :

Effets sur la santé

- Infections
- Allergies
- Intoxications suite à une transmission par voie cutanée, respiratoire, ingestion, muqueuse.
- Cancers

Exemples de situations dangereuses

- Travail au contact de personnes (soins à l'hôpital, infirmerie, à domicile, aide à la personne, crèches...)
- Contact avec des animaux, vivants ou morts
- Manipulation de produits contaminés (traitement des eaux usées et des déchets, fluides de coupe...)

Exemples de mesures de prévention

- Sensibiliser/former les salariés au risque
- Assurer l'entretien régulier des locaux et des installations
- Assurer une bonne gestion des déchets
- Mettre en place une ventilation efficace, la contrôler périodiquement
- Informer les personnes exposées des précautions et règles d'hygiène à respecter
- Mettre à disposition les EPI nécessaires et dédiés à la tâche de travail (masques, gants, blouses...)

Fiche pratique 5

Risque Chimique

Ensemble des situations impliquant des produits chimiques émis (poussières, fumées...) et/ou utilisés (produits de maintenance, ménagers, cosmétiques...)

Si vous cochez « Oui », ce risque doit être reporté dans votre Document Unique.

NOTES

Etes-vous concerné ?

☐ Oui ☐ Non

- Unité(s) de travail concernée(s) :
- Situations dangereuses repérées dans l'entreprise :

Effets sur la santé

- Intoxications
- Allergies
- Brûlures (externes, internes)
- Asthme
- Cancers

Exemples de situations dangereuses

- Utilisation d'agents chimiques dangereux, CMR*
- Emissions de poussières de bois, silice...
- Absence de bacs de rétention lors du stockage
- Présence de brouillard d'huile de coupe
- Absence d'aspiration lors de réalisation de tâches de soudage

*Cancérogène-Mutagène-Reprotoxique

Exemples de mesures de prévention

- Sensibiliser/former les salariés au risque
- Remplacer un produit par un autre moins dangereux
- Installer une aspiration pour un captage à la source des produits émis, ventiler
- Stocker les produits chimiques suivant les recommandations des fiches de données de sécurité (FDS)
- Ne pas boire et manger au poste de travail
- Mettre à disposition des EPI adaptés et sensibiliser les salariés à leur utilisation

Fiche pratique 6

Risque Chute de hauteur

Situations où les salariés travaillent ou se déplacent à proximité du vide.

Si vous cochez « Oui », ce risque doit être reporté dans votre Document Unique.

NOTES

Etes-vous concerné ?

☐ Oui ☐ Non

- Unité(s) de travail concernée(s) :
- Situations dangereuses repérées dans l'entreprise :

Effets sur la santé

- Entorse
- Fracture
- Traumatisme crânien
- Décès...

Exemples de situations dangereuses

- Utilisation de marchepieds, escabeaux, échelles, échafaudages, plateformes roulantes...
- Utilisation d'escaliers
- Travail à proximité d'une trappe, puits, trémie, fosse, bassin, tranchée...
- Accès et travail sur toiture
- Bâchage de véhicules poids lourds...

Exemples de mesures de prévention

- Sensibiliser/former les salariés au risque
- Utiliser des équipements de protection collective (garde-corps, moyens d'accès sécurisés, filets de sécurité...)
- Signaler les zones dangereuses
- Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI) : harnais avec système d'arrêt de chute, ligne de vie...
- Effectuer des vérifications périodiques du matériel

Fiche pratique 7

Risque Chute d'objets et effondrements

Risques d'accidents liés à la chute d'objets depuis un niveau supérieur, à l'effondrement des matériaux ou à celui d'une structure.

Si vous cochez « Oui », ce risque doit être reporté dans votre Document Unique.

NOTES

Etes-vous concerné ?

☐ Oui ☐ Non

- Unité(s) de travail concernée(s) :
- Situations dangereuses repérées dans l'entreprise :

Effets sur la santé

- Contusions
- Traumatisme crânien
- Handicap
- Décès

Exemples de situations dangereuses

- Structures de stockage instables
- Empilements de charges à une hauteur importante
- Racks de stockage non appropriés aux contenants
- Heurt des rayonnages avec un engin de manutention

Exemples de mesures de prévention

- Sensibiliser/former les salariés au risque
- Organiser les zones de stockage en limitant les accumulations, les superpositions aléatoires
- Assurer un suivi et une maintenance régulière des structures de stockage
- Organiser le stockage : ordre, propreté, rangement, largeur des allées compatible avec les moyens de manutention utilisés
- Vérifier régulièrement les éléments afférents au stockage (ex. sabots, poids sur les lisses, déport en hauteur...)
- Faire porter des protections individuelles (casque...)

Fiche pratique 8

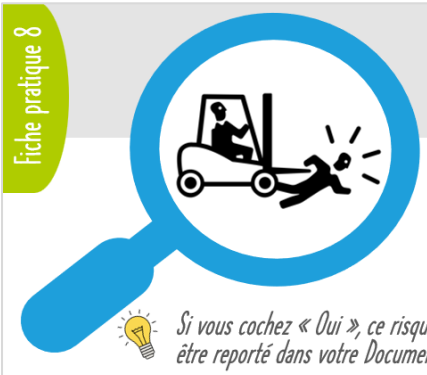

Risque Circulation interne

Situations comprenant des déplacements d'engins et/ou de véhicules dans l'enceinte de l'entreprise, pouvant engendrer heurts et collisions.

Si vous cochez « Oui », ce risque doit être reporté dans votre Document Unique.

NOTES

Etes-vous concerné ?

☐ Oui ☐ Non

- Unité(s) de travail concernée(s) :
- Situations dangereuses repérées dans l'entreprise :

Effets sur la santé

- Traumatismes
- Handicap
- Blessures graves voire mortelles

Exemples de situations dangereuses

- Zones de circulation communes entre piétons et engins/véhicules
- Voies de circulation mal définies, mal éclairées, encombrées...
- Engins en mauvais état
- Manque de visibilité dans les zones de manœuvre...

Exemples de mesures de prévention

- Sensibiliser/former les salariés au risque et au respect des règles de circulation
- Définir des règles de circulation interne (voies réservées piétons, sens de circulation, limitations de vitesse...)
- Mettre en place une signalisation claire et visible pour guider les déplacements
- Aménager les espaces de travail, définir des zones de stationnement
- Entretenir l'éclairage et contrôler l'état des voies de circulation...

Fiche pratique 9

Risque Routier

Risques liés aux déplacements dans le cadre de missions professionnelles quel que soit le type de véhicule ou d'engins.

Si vous cochez « Oui », ce risque doit être reporté dans votre Document Unique.

NOTES

Etes-vous concerné ?

☐ Oui ☐ Non

- Unité(s) de travail concernée(s) :
- Situations dangereuses repérées dans l'entreprise :

Effets sur la santé

- Contusions
- Fractures
- Handicap
- Décès

Exemples de situations dangereuses

- Déplacements dans des conditions climatiques difficiles
- Véhicules défaillants
- Nombreux rendez-vous sur une journée avec manque de temps de déplacement
- Utilisation du téléphone au volant

Exemples de mesures de prévention

- Sensibiliser/former les salariés au risque
- Organiser la prise de rendez-vous afin d'optimiser les déplacements
- Etablir un protocole de communication : interdire l'utilisation du téléphone au volant, communiquer quand le véhicule est à l'arrêt, renvoyer automatiquement les appels lors des temps de conduite...
- Entretenir régulièrement les véhicules et mettre en place un carnet de suivi (signaler tout dysfonctionnement...)
- Sensibiliser les salariés à l'incompatibilité conduite/substances psychoactives (alcool, drogues...)

Fiche pratique 10

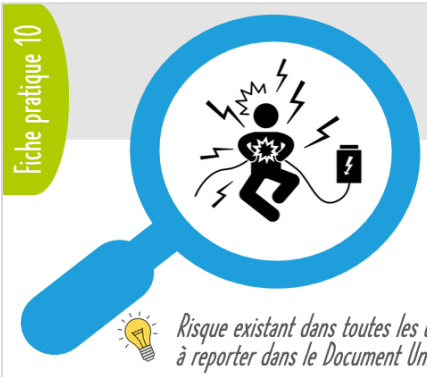

Risque Electrique

Situations comprenant un risque de contact direct ou indirect avec une pièce nue sous tension, risque de court-circuit et/ou risque d'arc électrique.

Risque existant dans toutes les entreprises, à reporter dans le Document Unique.

NOTES

Etes-vous concerné ?

☒ Oui

- Unité(s) de travail concernée(s) :
- Situations dangereuses repérées dans l'entreprise :

Effets sur la santé

- Brûlures internes et externes
- Arrêt cardiaque
- Convulsions
- Paralysie
- Décès

Exemples de situations dangereuses

- Prise électrique défaillante
- Présence de fils dénudés
- Armoire électrique ouverte
- Intervention sur un problème électrique sans habilitation
- Absence de vérifications périodiques obligatoires

Exemples de mesures de prévention

- Sensibiliser les salariés au risque
- Contrôler périodiquement les installations électriques
- Proscrire les branchements anarchiques et rallonges électriques multiples
- Éviter que les armoires électriques restent ouvertes et les signaler
- Signaler les locaux ou emplacements présentant un risque électrique
- Former et habiliter les salariés devant intervenir sur ou à proximité d'une installation électrique

Fiche pratique 11

Risque Travail sur écran

Le travail sur écran désigne toutes les activités réalisées sur écran.

Si vous cochez « Oui », ce risque doit être reporté dans votre Document Unique.

NOTES

Etes-vous concerné ?

☐ Oui ☐ Non

- Unité(s) de travail concernée(s) :
- Situations dangereuses repérées dans l'entreprise :

Effets sur la santé

- Fatigue visuelle
- Troubles musculosquelettiques (TMS) : poignets, cervicales, épaules, dos...
- Stress
- Troubles circulatoires liés à la sédentarité...

Exemples de situations dangereuses

- Mauvaise posture ergonomique au poste
- Travail intensif sur ordinateur sans prises de pauses
- Poste placé dos ou face à une fenêtre
- Fauteuil de bureau inadapté ou en mauvais état...

Exemples de mesures de prévention

- Sensibiliser les salariés au risque
- Agencer les postes ergonomiquement (postes perpendiculaires aux fenêtres, éclairage, bruit...)
- Fournir du matériel adapté (nombre d'écrans, souris verticale, bureau réglable...)
- Promouvoir l'éveil musculaire, effectuer des pauses régulières
- Mettre à disposition des écrans, souris, claviers déportés pour l'utilisation des ordinateurs portables...

Fiche pratique 12

Risque Manutentions de charges

Opérations de transport ou de soutien d'une charge dont le levage, la pose, la poussée, la traction, le port ou le déplacement exige un effort physique.

Si vous cochez « Oui », ce risque doit être reporté dans votre Document Unique.

NOTES

Etes-vous concerné ?

☐ Oui ☐ Non

- Unité(s) de travail concernée(s) :
- Situations dangereuses repérées dans l'entreprise :

Effets sur la santé

- Atteintes ostéo articulaires
- Troubles musculosquelettiques (TMS)
- Pathologies cardiovasculaires
- Blessures aigues (écrasements mains, doigts, contusions...)

Exemples de situations dangereuses

- Manutention manuelle de charges ≥ 15 kg
- Utilisation d'un moyen de manutention inadapté à la charge ou à la tâche
- Utilisation d'équipements de levage défectueux
- Manipulation de charges encombrantes et difficiles à saisir

Exemples de mesures de prévention

- Sensibiliser/former les salariés au risque (ex : formation PRAP)
- Mettre à disposition des outils d'aide à la manutention adaptés à la charge et à la tâche de travail
- Respecter les seuils de charge maximale à ne pas dépasser pour chaque tâche
- Organiser les zones de stockage et de déplacement pour faciliter la manutention, avec des surfaces planes et dégagées
- Vérifier et entretenir les outils et appareils de levage
- Porter des gants, chaussures de sécurité ou autres protections adaptées

Fiche pratique 13

Risque Postures contraignantes et gestes répétitifs

Situations de travail induisant l'adoption de postures contraignantes ou la répétition d'un même mouvement à un rythme soutenu.

Si vous cochez « Oui », ce risque doit être reporté dans votre Document Unique.

NOTES

Etes-vous concerné ?

☐ Oui ☐ Non

- Unité(s) de travail concernée(s) :
- Situations dangereuses repérées dans l'entreprise :

Effets sur la santé

- Déchirures, contractures
- Troubles musculosquelettiques (TMS) : lombalgies, tendinites, syndrome du canal carpien, hernie discale...

Exemples de situations dangereuses

- Travail en permanence debout
- Travail en espace restreint ou confiné (à genoux, accroupi...)
- Travail avec les bras au-dessus des épaules
- Assemblage de pièces sur chaîne, opérations de conditionnement, cuisine, caisses...
- Travail de précision (posture statique prolongée)

Exemples de mesures de prévention

- Sensibiliser/former les salariés au risque (ex : formation PRAP)
- Adapter les postes de travail pour limiter les postures contraignantes (hauteur des plans de travail...)
- Utiliser des aides techniques
- Permettre aux salariés d'adapter l'aménagement de leur poste et leur organisation de travail (alternance des postures, possibilité de récupérer quand le salarié en ressent le besoin...)
- Varier les tâches pour éviter la répétitivité excessive
- Adapter les durées d'activité et les pauses aux efforts

Fiche pratique 14

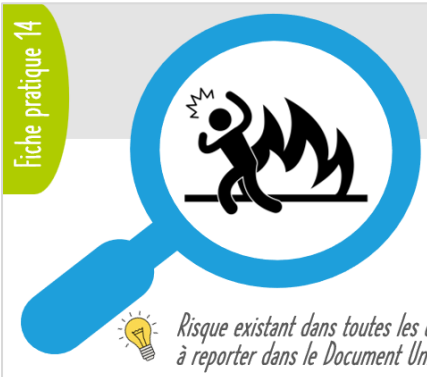

Risque Incendie et Explosion

Risques présents dans toutes les entreprises et dont les conséquences peuvent être graves, tant pour les salariés que pour les installations.

Risque existant dans toutes les entreprises, à reporter dans le Document Unique.

NOTES

Etes-vous concerné ?

☒ Oui

- Unité(s) de travail concernée(s) :
- Situations dangereuses repérées dans l'entreprise :

Effets sur la santé

- Brûlures
- Blessures
- Intoxication par la fumée
- Décès

Exemples de situations dangereuses

- Stockage inapproprié de matières inflammables ou explosives
- Utilisation de sources de chaleur ou d'étincelles à proximité de substances inflammables ou en ambiance poussiéreuse
- Réseau électrique surchargé
- Création d'atmosphère explosive avec l'oxygène

Exemples de mesures de prévention

- Sensibiliser/former les salariés au risque
- Respecter les règles de stockage
- Utiliser des contenants appropriés et limiter les quantités stockées
- Installer des moyens d'extinction adaptés, faire des contrôles périodiques
- Encadrer les opérations générant des risques (plan de prévention, permis de feu...)
- Etablir des consignes de sécurité incendie (procédures d'évacuation et d'intervention, formation du personnel et exercices...)
- Eliminer ou stocker correctement les matériaux combustibles ou réactifs

Fiche pratique 15

Risque Equipements de travail

Risques liés à l'utilisation de machines, outils, appareils et autres installations.

Si vous cochez « Oui », ce risque doit être reporté dans votre Document Unique.

NOTES

Etes-vous concerné ?

☐ Oui ☐ Non

- Unité(s) de travail concernée(s) :
- Situations dangereuses repérées dans l'entreprise :

Effets sur la santé

- Ecrasements
- Coupures
- Perforations
- Projections

Exemples de situations dangereuses

- Utilisation de machines dangereuses et outils portatifs (scie, meuleuse, tronçonneuse...)
- Utilisation d'outils tranchants, piquants (couteaux, cutters, lames, aiguilles...)
- Parties mobiles en mouvement accessibles (organe de transmission, pièce, outil...)

Exemples de mesures de prévention

- Former les salariés à l'utilisation sécurisée des équipements
- Utiliser des machines conformes à la réglementation (marquage CE)
- Entretenir régulièrement les machines et outils
- Maintenir en place les dispositifs de protection (carters, capots de protection)
- Installer des dispositifs d'arrêt d'urgence accessibles
- Afficher les consignes d'utilisation et signaler clairement les dangers (pictogrammes...)
- Mettre en place des procédures de consignation et déconsignation lors des interventions de maintenance
- Fournir des équipements de protection individuelle adaptés (gants, lunettes, chaussures...)

Fiche pratique 16

Risques Psychosociaux

Risques pour la santé mentale, physique et sociale engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental.

Risque devant être évalué et inclus dans le Document Unique par toutes les entreprises .

NOTES

Etes-vous concerné ?

☒ Oui

- Unité(s) de travail concernée(s) :
- Situations dangereuses repérées dans l'entreprise :

PST38 dispose d'une cellule QVCT, composée de psychologues du travail, qui peut vous apporter des conseils méthodologiques pour l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail dans votre entreprise. N'hésitez pas à solliciter votre Médecin du Travail.

Effets sur la santé

- Atteinte à la santé physique : maladies cardiovasculaires, troubles musculosquelettiques...
- Atteinte à la santé mentale : troubles anxieux, dépression, suicide, tentatives de suicide...

Exemples de situations dangereuses

- Quantité de travail excessive
- Ordres contradictoires
- Manque d'autonomie
- Changements fréquents d'organisation du travail, d'organigramme, d'équipe
- Exposition des salariés à un public en détresse ou à une clientèle potentiellement hostile

Exemples de mesures de prévention

- Sensibiliser les salariés au risque
- Effectuer une évaluation du risque RPS au sein de l'entreprise
- Faire des points réguliers sur la charge de travail et les difficultés éventuelles
- Anticiper les pics d'activité (personnel supplémentaire...)
- Prendre conscience des efforts consentis par les salariés en cas de surcroît d'activité et exprimer de la reconnaissance
- Impliquer les employés dans les prises de décisions et leur donner de l'autonomie sur leur travail

Fiche pratique 17

Risque Vibrations

Vibrations transmises au système main-bras et/ou au corps entier par l'utilisation d'outils portatifs et/ou lors de la conduite de véhicule.

Si vous cochez « Oui », ce risque doit être reporté dans votre Document Unique.

NOTES

Etes-vous concerné ?

☐ Oui ☐ Non

- Unité(s) de travail concernée(s) :
- Situations dangereuses repérées dans l'entreprise :

Effets sur la santé

- Troubles musculosquelettiques (TMS) : dos, membres supérieurs..
- Troubles de la circulation sanguine (syndrome de Reynaud...)

Exemples de situations dangereuses

- Conduite d'un chariot élévateur sur sol dégradé
- Utilisation prolongée d'un marteau piqueur, d'un perforateur...
- Secousses lors de la conduite d'engins de chantier
- Utilisation d'un véhicule et/ou outils à mains anciens et dégradés

Exemples de mesures de prévention

- Sensibiliser/former les salariés au risque
- Choisir à l'achat des véhicules et outils ayant un niveau vibratoire aussi bas que possible
- Entretenir régulièrement les machines
- Limiter la transmission des vibrations (sols lisses, amortissement au niveau du siège, de la prise en main des outils...)
- Maintenir les sols, les véhicules et les outils en bon état
- Limiter/réduire le temps d'exposition

Fiche pratique 18

Risques complémentaires

A retenir !

D'autres risques peuvent avoir un impact sur la santé et la sécurité des salariés.

Pratiques addictives

Consommations occasionnelles ou répétées de substances psychoactives (alcool, tabac, cannabis...), qui peuvent être notamment à l'origine d'accidents du travail et d'accidents routiers.

Rayonnements

Il existe 3 familles de rayonnements :

- Champs électromagnétiques : *soudage électrique, micro-ondes industriels, IRM...*
- Rayonnements optiques artificiels : *lampes UV, lasers...*
- Rayonnements ionisants : *radon, générateurs de rayons X...*

Pression

Utilisation d'équipements ou de systèmes fonctionnant sous pression : *chaudières, réservoirs sous pression, autoclaves, systèmes de tuyauterie...*

Mais aussi... **Travail de nuit, travail isolé, interventions d'entreprises extérieures (co-activité)...**

Le site de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) fournit des informations sur l'ensemble des risques professionnels.

PST38 VOUS ACCOMPAGNE

PST38 peut vous accompagner, sur demande, dans l'évaluation des risques, dans la rédaction et la finalisation du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels). Nous pouvons vous mettre à disposition un **modèle Excel** (disponible sur demande auprès de votre équipe pluridisciplinaire), ou l'**outil « Mon Document Unique »** (MDU) (ce dernier requiert une intervention de PST38 qui vous fournira votre lien dédié).

PST38 propose également des **sensibilisations** intra/inter-entreprises aux risques professionnels, ainsi que des modules en format **e-learning**, compris dans votre cotisation annuelle.

LIENS UTILES

INRS

- Evaluation des risques professionnels - Aide au repérage des risques dans les PME-PMI – ED840
- TPE-PME : des outils en ligne pour évaluer les risques professionnels – Outils OiRA
- Démarche TutoPrév' – Outils pour les nouveaux embauchés d'aide au repérage des risques professionnels et recherche de mesures de prévention adaptées – TutoPrév'

LEGIFRANCE

- Articles L. 4121-3 et suivants, R. 4121-1, R 4121-2, R 4121-3 et R. 4121-4, R. 4741-1 du code du travail.

CONTACT ET COORDONNEES